



L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	30/04/2025
Date d’Affichage	02/05/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC

Absents :

Mr Nicolas MARTINAIS
Mme Sylvie COUPE

N°075-2025

Validation du choix de l’entreprise pour les travaux à la ZA La Massonnais

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, présente la consultation faite par le cabinet TECAM pour la viabilisation d’une parcelle à la ZA La Massonnais.

Le cabinet TECAM a consulté les entreprises HENRY, BEAUMONT, CMTF et MERIENNE. Le cabinet a eu le retour des entreprises HENRY et BEAUMONT, et a étudié les propositions.

L’entreprise HENRY propose un devis d’un montant de 11 498.85 € HT, l’entreprise BEAUMONT propose un devis d’un montant de 17 763.15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l’unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de l’entreprise HENRY pour la viabilisation d’une parcelle à la ZA La Massonnais et d’imputer cette dépense en fonctionnement au budget ZA La Massonnais – Budget voté pour cette opération : 20 000.00 €
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou l’adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le